

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 mars 2026

- Ordre du Jour :
- I - Extension de la bibliothèque : actualisation du plan de financement
 - II - Extension de la bibliothèque : choix des entreprises
 - III - Extension de la bibliothèque : assurance dommages-ouvrages
 - IV - Projet requalification du Pré Vert : choix des entreprises
 - V - Budget : Autorisation de dépenses en investissement (rectification)
 - VI - Vote des Comptes Financiers Uniques 2025
 - VII - Affectations de résultats 2025
 - VIII - Questions diverses

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame Charlene ROUCHERAY ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît DIAPHORUS et Madame Justine THOMAS LETARTRE absente excusée.

Madame Muriel GRZELAK a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbaux de la séance du 15 janvier 2026

Le Maire fait approuver le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2026 qui est validé à l'unanimité.

Madame le Maire annonce que le 3^{ème} point : extension de la bibliothèque assurance dommages-ouvrages est annulé et sera reporté ultérieurement car les documents de l'assurance ne sont pas parvenus en mairie.

Monsieur Benoît DIAPHORUS demande le report également du point n° 1 et du n° 5 indiquant que les documents de travail ont été remis trop tard. Madame le Maire demande à l'ensemble des membres leur avis. Seules 2 personnes souhaitent ce report. De plus, Madame le Maire ajoute qu'il n'y a pas d'obligation à envoyer les documents en avance et qu'il s'agit des chiffres annoncés tout au long de l'année. Par conséquent, ces deux points seront discutés.

I – Extension de la Bibliothèque : actualisation du plan de financement

Madame le Maire signale qu'il convient de réactualiser le plan de financement pour le projet d'extension de la bibliothèque car les services du Département ont indiqué que la subvention peut être de 25 % du coût H.T. au lieu de 20 %.

Madame le Maire rappelle que le coût du projet avec les options prises s'élève à 368 827,90 € H.T. . Elle rappelle également que les travaux de VRD sont inéligibles pour la DRAC. Ainsi, le financement de ce projet peut être défini de la manière suivante :

Financeurs	%	Montant
Etat/DRAC (y compris l'aménagement paysager)	37,72 %	139 133,16 €
Conseil Départemental	25,00 %	92 206,97 €
CdC Aunis Atlantique (fonds de concours)		32 728,00 €
Autofinancement		104 759,77 €
TOTAL		368 827,90 €

Madame le Maire précise que les dépenses éligibles pour la DRAC s'élèvent à 347 832,90 €, la subvention de la DRAC représentant 40 % de ce total.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 Pour, 4 Contre)

- Approuve le coût de l'opération estimé à 368 827,90 € HT soit 442 593,48 € TTC incluant les frais de travaux, les honoraires de Maître d'œuvre et les frais divers,
- Arrête le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de l'opération et donne pouvoir à Madame le Maire pour solliciter les subventions auprès de la DRAC, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

II –Extension de la bibliothèque : choix des entreprises

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de d'extension de la bibliothèque municipale, une consultation d'entreprises, sous forme d'une procédure adaptée ouverte, a été lancée le 23 janvier 2026 sur la plateforme www.marches-securises.fr pour une remise des plis le 20 février 2026 à 17 h 00 et un avis d'appel public à la concurrence a été publié par le journal Sud-Ouest.

Ce marché se compose de 13 lots pour une estimation globale arrêtée à la somme de 368 827,90 € H.T.

Madame le Maire informe que 129 dossiers ont été retirés par les entreprises et que 50 offres ont été déposées sur la plateforme.

Les plis ont été remis au cabinet Impact Architecture & Urbanisme, chargé de la maîtrise d'œuvre, pour une analyse détaillée des offres.

Une analyse approfondie des offres a été faite le vendredi 6 mars 2026 en présence de Madame le Maire, de Messieurs Eric PAJOT et Francis HUBERT, de Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE, de Monsieur Antoine GOUEDART du cabinet Impact Architecte & Urbanisme et Madame Géraldine MICHAUD de FT2E (structure bureau d'études Fluides) conformément aux critères d'attribution fixés au règlement de consultation.

Madame le Maire soumet donc au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres remis par le Cabinet Impact Architecte & Urbanisme pour validation.

Lot n° 1
VRD

Entreprise RIDEAU TP
à Maillezais (85)
Pour un montant de **30 264,74 € H.T.**

Lot n° 2
Gros Œuvre/Métallerie

SAS BILLARD
à La Rochelle (17)
Pour un montant de **97 797,41 € H.T.**

Lot n° 3
Charpente bois/MOB/Bardage

AEC BOIS
à Sainte-Soulle (17)
Pour un montant de **66 250,00 € H.T.**

Lot n° 4
Etanchéité

SAS CHATEL ETANCHEITE
à Salles sur Mer (17)
Pour un montant de **10 431,50 € H.T.**

Lot n° 5
Couverture tuiles/zinguerie

SAS CAGEFER CO
à Echiré (79)
Pour un montant de **4 198,46 € H.T.**

Lot n° 6
Menuiseries extérieures

SAS BIRON ALU
à Echiré (79)
Pour un montant de **32 776,00 € H.T.**

Lot n° 7
Plâtrerie/isolation/Faux-plafonds

SOCIETE NOUVELLE SACRE
à Périgny (17)
Pour un montant de **15 222,34 € H.T.**

Lot n° 8
Menuiseries intérieures

SOCIETE NOUVELLE SACRE
à Périgny (17)
Pour un montant de **13 778,90 € H.T.**

Lot n° 9
Revêtements de sols

GROUPE VINET SAS
à Poitiers (86)
Pour un montant de **4 010,09 € H.T.**

Lot n° 10
Peinture

SARL RAFFENEAU PEINTURE
à Maillezais (85)
Pour un montant de **6 083,95 € H.T.**

Lot n° 11
Electricité/courants forts et faibles

CEBELEC 85
à Longèves (85)
Pour un montant de **13 179,30 € H.T.**

Lot n° 12
Chauffage/Plomberie/Sanitaires/VMC

BRUNET SICOT
à Périgny (17)
Pour un montant de **33 709,00 € H.T.**

Lot n° 13
Espaces verts

CAJEV
à La Roche sur Yon (85)
Pour un montant de **6 634,55 € H.T.**

L'ensemble des lots représente un montant global de 334 336,24 € H.T. y compris les options retenues et intégrées dans les devis.

Monsieur Benoît DIAPHORUS demande des précisions sur le choix des entreprises et sur le déroulé des travaux.

Madame le Maire répond que le choix a été fait en fonction d'un barème défini dans le règlement de consultation (60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix H.T.).

Madame le Maire annonce que selon le planning établi, les travaux devraient commencer début avril.

Madame Muriel GRZELAK informe qu'elle ne participera pas au vote car elle est liée avec une entreprise qui a remis une offre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (9 Pour et 4 Contre) d'entériner les avis d'attribution pour les 13 lots.

Monsieur Benoît DIAPHORUS demande à pouvoir consulter les propositions. Madame le Maire répond que cela est tout à fait possible.

III – Projet de requalification du Pré Vert : choix des entreprises

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de requalification du Pré Vert, deux consultations d'entreprises distinctes pour un marché à bons de commandes, sous forme d'une procédure adaptée ouverte, ont été lancées le 16 janvier 2026 sur la plateforme www.marches-securises.fr pour une remise des plis le 9 février 2026 à 12 h 00 et des avis d'appel public à la concurrence ont été publiés par le journal Sud-Ouest. L'une concernait le V.R.D. pour les travaux d'entretien et d'aménagements divers de venelles, rue, places et parking et l'autre pour les travaux d'espaces verts comprenant les fournitures, plantation de végétaux, de clôtures et travaux divers.

Les plis ont été remis au cabinet Infra Atlantique, chargé de la maîtrise d'œuvre, pour une analyse détaillée des offres.

Une analyse approfondie des offres a été faite le vendredi 6 mars 2026 en présence de Madame le Maire, de Messieurs Eric PAJOT et Francis HUBERT, de Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE, conformément aux critères d'attribution fixés au règlement de consultation.

Madame le Maire soumet donc au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres remis par le Cabinet Infra Atlantique pour validation.

Pour le VRD

4 entreprises ont présenté une offre et c'est la société COLAS de Dompierre-sur-Mer (17) qui a été retenue.

Pour les travaux d'espaces Verts

2 entreprises ont présenté une offre et c'est l'entreprise PAYSAGE ROBIN de La Jarne (17) qui a été retenue.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (9 Pour, 3 Contre et 1 abstention) d'entériner les avis d'attribution pour les marchés à bons de commandes concernant les travaux de requalification du Pré Vert.

IV - Budget : Autorisation de dépenses en investissement

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 15 janvier 2026, une délibération avait été prise pour l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 200 000,00 € avant le vote du budget 2026. Cependant, le service du contrôle budgétaire de la Préfecture a constaté une erreur dans le calcul du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent car doivent être retirés les restes à réaliser et le montant des emprunts.

Par conséquent, Madame le Maire propose d'annuler la délibération prise le 15 janvier 2026 et de délibérer à nouveau sur ce sujet.

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : article L 1612-1 modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012- art.37

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Pour information, Madame le Maire précise que les dépenses d'investissement du budget 2025, y compris les décisions modificatives, mais non compris les chapitres 16 et 001, s'élèvent à **741 371,45 €**.

Sur cette base, le Conseil Municipal peut autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **185 342,86 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **180 000,00 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre/Intitulé	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du B.P.
21 Immobilisations Corporelles	741 371,45 €	180 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits définis ci-dessus et représentant au plus le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

V - Vote des Comptes Financiers Uniques 2025

Madame le Maire rappelle que le CFU est préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune et des budgets annexes de Saint-Ouen d'Aunis,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune et des budgets annexes de Saint-Ouen d'Aunis,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL				
Résultats antérieurs reportés		200 542,45 €	241 552,35 €	
Opération de l'exercice	1 578 018,01 €	1 815 943,46 €	532 130,06 €	445 718,97 €
Restes à réaliser			68 645,29 €	43 160,00 €
Totaux de l'exercice	1 578 018,01 €	1 815 943,46 €	600 775,35 €	488 878,97 €
Résultats de l'exercice		237 925,45 €	111 896,38 €	
Résultats cumulés		438 467,90 €	353 448,73 €	

Monsieur Benoît DIAPHORUS demande des explications sur certaines dépenses et des réponses lui sont apportées par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 Pour et 2 abstentions) approuve le Compte Financier Unique 2025 pour la commune de Saint-Ouen d'Aunis.

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE « Commerces Communaux »				
Résultats antérieurs reportés		20 614,81 €	10 542,63 €	
Opération de l'exercice Restes à réaliser	1 426,22 €	24 286,95 €	11 017,05 €	11 603,63 €
Totaux de l'exercice	1 426,22 €	24 286,95 €	11 017,05 €	11 603,63 €
Résultats de l'exercice		22 860,73 €		586,58 €
Résultats cumulés		43 475,54 €	9 956,05 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 Pour et 3 abstentions) approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des Commerces de Saint-Ouen d'Aunis.

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET ANNEXE « Production d'énergies photovoltaïques »				
Résultats antérieurs reportés		8 980,35 €	1 958,50 €	
Opération de l'exercice Restes à réaliser	4 074,41 €	10 513,48 €	1 979,26 €	4 922,69 €
Totaux de l'exercice	4 074,41 €	10 513,48 €	1 979,26 €	4 922,69 €
Résultats de l'exercice		6 439,07 €		2 943,43 €
Résultats cumulés		15 419,42 €	984,93 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 Pour et 3 abstentions), approuve le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe « Production d'énergies photovoltaïques » de Saint-Ouen d'Aunis.

Monsieur Eric PAJOT annonce que le nettoyage des panneaux photovoltaïques est nécessaire et qu'un contrat de maintenance a été demandé à la société ALMA. Il sera soumis au vote du prochain Conseil Municipal.

VI - Affectations de résultats 2025

Le Conseil Municipal,
Vu les résultats des Comptes Financiers Uniques approuvés lors de la séance du 9 mars 2026 et après en avoir délibéré, décide à la majorité (11 Pour et 3 Contre) l'affectation de résultat de l'exercice 2025 comme suit :

AFFECTATION DE RESULTAT : Commune

Excédent antérieur de fonctionnement	200 542,45 €
Excédent de fonctionnement 2025	237 925,45 €
Besoin en investissement	353 448,73 €
Déficit 2025 + (dépenses à réaliser - recettes à réaliser 2025)	
Affectation de résultat	237 925,45 €
Reprise sur excédent antérieur	115 523,28 €
Nouveau montant excédent 2025 (fonctionnement)	85 019,17 €

AFFECTATION DE RESULTAT : Commerces Communaux

Excédent antérieur de fonctionnement	20 614,81 €
Excédent de fonctionnement 2025	20 860,73 €
Besoin en investissement	9 956,05 €
Déficit 2025 + (dépenses à réaliser - recettes à réaliser 2025)	
Affectation de résultat	9 956,05 €
Reprise sur excédent antérieur	0,00 €
Nouveau montant excédent 2025 (fonctionnement)	33 519,49 €

AFFECTATION DE RESULTAT : Production d'énergies photovoltaïques

Excédent antérieur de fonctionnement	8 980,35 €
Excédent de fonctionnement 2025	6 439,07 €
Besoin en investissement	0,00 €
Déficit 2025 + (dépenses à réaliser - recettes à réaliser 2025)	
Affectation de résultat	0,00 €
Reprise sur excédent antérieur	0,00 €
Nouveau montant déficit 2025 (fonctionnement)	15 419,42 €

VII - Questions diverses

Madame le Maire informe qu'une étude a été réalisée par la RESE et EAU 17 concernant l'assainissement sur la commune. Il en ressort qu'il y a eu moins d'incidents sur l'ensemble du village depuis les travaux réalisés. Cependant, il reste quelques soucis récurrents en particulier au sujet des débordements du réseau rue du 14 Juillet. La pompe de relevage située rue des Grandes Haies a été vérifiée et analysée. Il semblerait qu'elle soit surchargée lors des grands épisodes de pluie par les canalisations de pluvial qui se déverseraient dedans. Deux solutions pour remédier à ce problème : mettre 2 pompes ou surdimensionner la pompe actuelle. La réfection de la voirie de la rue des Grandes Haies ne pourra se faire qu'après les travaux qui seront engagés par EAU 17. Madame le Maire remercie la RESE pour son service d'astreinte qui intervient rapidement sur la commune.

Madame le Maire annonce que lors du Conseil Communautaire du 4 février dernier, la modification du PLUi-H, a été approuvée pour 18 communes car il a été décidé de mettre de côté les réserves concernant Villedoux et Saint-Ouen d'Aunis. Elle précise que tout changement de zonage ne peut se faire qu'avec une révision simplifiée. Cette procédure ne peut être engagée par la CdC que si plus de la moitié des communes membres en font la demande. Elle ajoute qu'il n'y a aucun terrain submersible sur la commune et que toutes les délibérations concernant le PLUi-H ont été votées à l'unanimité lors des conseils municipaux. Monsieur Benoît DIAPHORUS intervient pour dire que les modifications du PLUi-H votées en Conseil Municipal ne se référaient pas à ce projet. Le projet initial était composé de 12 terrains constructibles et non 50. Monsieur Eric PAJOT réplique qu'il s'agit uniquement de 23 terrains, et non 50 et que le vote portait sur l'esquisse du projet. Monsieur Benoît DIAPHORUS demande alors pourquoi avoir demandé un vote du conseil si le projet allait être modifié. Monsieur Eric PAJOT précise que les premiers plans ont été votés puis leurs modifications pour se mettre en conformité avec le PLUi-H. Il ajoute que de nombreuses erreurs ont été dites sur les réseaux. Madame le Maire renchérit en disant qu'il ne faut pas croire tout ce qui est écrit sur les réseaux mais plutôt venir s'informer en mairie. Monsieur Eric PAJOT confirme qu'il n'y a aucun terrain inondable sur la commune et que tout est

vérifiable sur les plans en mairie. Madame Tatiana DION complète que deux personnes sont venues en mairie consulter les esquisses du promoteur ainsi que les cartes d'inondation réalisées lors de la tempête Xynthia.

Madame Tatiana DION signale qu'il est problématique que le nom des élus soit cité sur les réseaux par des publications anonymes et que les adresses IP des messages concernés ont été relevées par le Commissaire-enquêteur. Madame le Maire rappelle que les élus comme les agents communaux ont un devoir de réserve. Elle annonce que le projet n'est toutefois pas bloqué et que si une révision du PLUi-H doit avoir lieu, ce ne sera pas avant 2028 car la procédure est longue et coûteuse.

Monsieur Eric PAJOT informe que la station de relais-colis PICKUP va être déplacée prochainement devant la mairie en prévision des travaux de la bibliothèque.

Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE fait le bilan de l'opération « J'aime la nature propre ». Il y a eu 24 participants et 250 kg de déchets ramassés. Malgré la présence d'un grand soleil, elle regrette le peu de participation des Audoniens.

Elle informe aussi que l'opération de broyage des végétaux verts, le samedi précédent, a été un grand succès. La placette de broyage a tourné sans arrêt de 14 h 00 à 16 h 50 avec 20 participants. Il y avait aussi une exposition-animation organisée par Cyclad pour sensibiliser au compostage et à la faune des jardins. Monsieur Eric PAJOT précise que sur les 4 sessions de broyage organisées par la CDC, seule celle à Saint-Ouen d'Aunis a bien fonctionné. Les agents de la CDC remercient pour la communication et la publicité réalisée bien en amont ce qui a permis aux habitants d'anticiper leur taille. Monsieur Eric PAJOT ajoute qu'il serait bénéfique pour la commune que cette opération soit renouvelée et pérennisée annuellement.

Madame le Maire signale que des parents se sont plaints sur les réseaux concernant la soudaine modification de l'arrêt de bus « Eglise » en raison des travaux rue du Levant. Les enfants doivent maintenant se rendre à l'arrêt « Paul Braud ». Cependant, la mairie n'a pas été informée par Kéolis de ce changement d'autant plus que les travaux sont commencés depuis plus d'un mois. Monsieur Eric PAJOT confirme qu'un message a bien été diffusé aux chauffeurs mais pas à tous les parents. Madame le Maire a fait part de ce problème de communication au service concerné et attend une réponse.

Monsieur Eric PAJOT informe que les travaux de remplacement de la conduite d'eau en amiante rue du Levant se poursuivent et que la route sera remise en état mais pas au frais de la commune. Madame Maryline BÉRÉCHEL fait remarquer certains bus font demi-tour place des fauvettes depuis les travaux. Madame le Maire confirme que Kéolis fait appel à de nouveaux chauffeurs qui ne connaissent pas la commune.

Madame Tatiana DION annonce que le camion santé de la CPTS sera le lundi 16 mars à l'UNAPEI du Breuil pour une consultation spéciale pour les personnes porteuses d'un handicap et sera le mardi 24 mars sur la place de la Libération pour des consultations de gynécologie avec une sage-femme. Après avoir assisté à une réunion avec les organisateurs de ce dispositif, Madame Tatiana DION rapporte qu'ils sont satisfaits des premières venues sur la commune. Certaines communes comme Andilly et Vérines ont un grand nombre de visites au camion, à l'inverse, d'autres communes, compte tenu de l'absence de consultation ou d'un taux très faible, ne seront plus sur le planning.

Madame Muriel GRZELAK annonce que le carnaval organisé par l'APE et soutenu par Expressions Audoniennes aura lieu le samedi 14 mars avec une déambulation dans les rues du village suivi par une boum à la salle des fêtes.

Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE informe que les plantations dans la cour des primaires sont terminées. Egalement, le déménagement de la bibliothèque vers la salle Marie Thérèse FRIQUET est en cours. Monsieur Benoît DIAPHORUS demande où vont s'installer les associations qui utilisent cette salle. Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE répond que les livres vont être mis sur des étagères sur le pourtour de la salle

et que cela a été prévu en concertation avec les associations utilisatrices. La réouverture de la bibliothèque est prévue pour début avril.

Madame Maryline BÉRÉCHEL annonce que la braderie du Secours Catholique aura lieu du 24 au 27 avril 2026 à la Halle aux poissons de Marans. Madame le Maire propose que les vêtements non réclamés de l'école soient donnés pour cette braderie.

Monsieur Benoît DIAPHORUS demande si le PCS a été déclenché lors des inondations à Saint-Ouen d'Aunis. Madame le Maire lui répond négativement car il n'y a pas eu de dégâts dans le village contrairement à Andilly. Toutefois, elle précise qu'il a été déclenché lors de l'épisode neigeux.

Monsieur Benoît DIAPHORUS remercie les élus absents et présents qui ont participé à ses commissions lors de ce mandat.

Madame Aurélie GRANIER fait part que les cailloux qui ont été mis pour combler le trou suite à l'enlèvement des souches rue Hélène ne sont pas stables et peuvent être dangereux pour les enfants notamment lors du défilé du prochain carnaval. Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE répond qu'il s'agit d'une solution provisoire et que ce sera sécuriser avant samedi.

Madame Aurélie GRANIER signale qu'un véhicule a eu sa vitre cassée dans la nuit de vendredi à samedi sur le parking rue Hélène. Elle a conseillé au propriétaire de se rendre à la mairie pour le signaler.

Madame le Maire informe qu'un camion a percuté le mur d'enceinte rue des Pruneaux mais le propriétaire en a été averti aussitôt.

Monsieur Eric PAJOT fait part que la commission de sécurité s'est réunie à l'IME le Breuil le 3 mars 2026 et a donné un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

Madame le Maire remercie infiniment tous les membres du Conseil Municipal pour ces 6 années à ses côtés et pour leur investissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée par Madame le Maire à 20 h 23 et Madame le Maire donne la parole au public.

Madame Eva HUMEAU informe que, la veille à la plaine de jeux « Sarah Steyaert », des collégiens ont récupéré du foin des chevaux pour faire un feu. Elle est intervenue pour l'éteindre. Madame le Maire signale que des adolescents ont pénétré sur une propriété privée en l'occurrence une exploitation agricole, pour faire du football. Madame Aurélie GRANIER précise que le panneau de basket est cassé au city-stade. Monsieur Eric PAJOT répond que la mairie est au courant et que les agents communaux vont l'enlever.

Monsieur Bastien MORAGA ROJEL demande où vont aller le camion CPTS et le marché actuellement sur la place de la Libération lors des travaux de la bibliothèque ainsi que les bornes de collecte. Madame le Maire répond que tout a été prévu et anticipé. Monsieur Eric PAJOT précise que tout sera décalé vers la rue Marie Louise Cardin en fonction de l'avancée des travaux.

Madame Maud CHASTEING demande quant vont débiter les travaux au Pré Vert. Madame le Maire répond que la date n'a pas encore été définie et que les plantations peuvent être faites jusqu'à fin mai. Une information sera faite aux riverains.

Monsieur Anthony BRARD demande si le projet d'installation de l'éolienne sur la place de la Libération est abandonné. Madame le Maire répond que l'idée est toujours d'actualité puisque plusieurs emplacements ont été envisagés sur les scénarii d'aménagement de la place d'ailleurs accrochés dans la salle de conseil. Monsieur Eric PAJOT précise qu'elle est actuellement aux ateliers en attente de restauration et des devis sont en cours.

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS
09/03/2026

Madame Eva HUMEAU demande pourquoi l'éolienne est l'emblème du village. Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE donne l'historique de la venue sur le village de cette éolienne, construite en Amérique en 1917. C'est d'abord Monsieur VACHE qui l'avait achetée à la ville de La Rochelle pour l'installer dans son jardin. Elle a été ensuite la propriété de Monsieur Christian ALLARD lequel en a fait don à la commune l'an dernier.

Saint-Ouen d'Aunis, le 19 mars 2026

Le Maire,



Valérie AMY-MOIE